

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020



**LAUZON
GIROUX**

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.

ÉTATS FINANCIERS

31 MARS 2020

SOMMAIRE

	Page
Rapport de l'auditeur indépendant	1 - 3
Résultats	4
Évolution de l'actif net	5
Bilan	6
Flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8 - 12



LAUZON
GIROUX

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du conseil d'administration de
LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de **LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.** (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 mars 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme dans le cas d'organismes semblables, l'organisme tire une partie de ses produits (d'une levée de fonds, de dons, d'activités et ateliers, d'une halte-garderie et de cuisines collectives) dont il n'est pas possible d'auditer l'exhaustivité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants inscrits aux comptes de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits (d'une levée de fonds, de dons, d'activités et ateliers, d'une halte-garderie et de cuisines collectives), de l'excédent des produits sur les charges et des flux de trésorerie pour les exercices terminés le 31 mars 2020 et le 31 mars 2019, ainsi que de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 mars 2020 et au 31 mars 2019. Nous avons exprimé par conséquent une opinion d'audit avec réserve sur les états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2019, en raison des incidences possibles de cette limitation de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;



- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Laizon Giroux
Comptables Professionnels Agréés Inc.

¹

Blainville, le 17 juin 2020

¹ Par Sylvie Beauregard, CPA auditrice, CA



**LAUZON
GIROUX**

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
RÉSULTATS
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
PRODUITS		
Subventions (note 4)	312 117 \$	294 591 \$
Levée de fonds	96 525	82 023
Dons	29 061	9 467
Activités et ateliers	24 216	23 365
Halte-garderie	2 256	1 489
Cuisines collectives	21	2 285
Intérêts	1 767	913
	465 963	414 133
COÛTS DES SERVICES OFFERTS		
Salaires et charges sociales	328 318	279 285
Activités et ateliers	6 038	3 366
Cuisines collectives	1 857	3 875
Halte-garderie	1 526	574
Levée de fonds	1 365	15 087
	339 104	302 187
FRAIS GÉNÉRAUX ET D'ADMINISTRATION		
Honoraires professionnels	14 695	10 732
Papeterie et frais de bureau	11 372	7 004
Entretien et réparations	8 992	3 177
Électricité et chauffage	6 972	7 316
Frais de déplacement	5 343	4 724
Frais de représentation	5 005	3 191
Télécommunications	3 533	3 468
Publicité et promotion	2 887	-
Assurances	2 750	3 586
Frais de formation	1 035	997
Association et abonnements	500	609
Taxes à la consommation non remboursables	4 463	3 689
Intérêts et frais bancaires	616	606
Amortissement des immobilisations corporelles	15 249	11 422
	83 412	60 521
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	43 447 \$	51 425 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

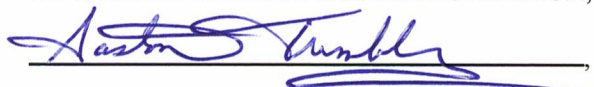
LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	Grevé d'affections internes (note 6)	Investi en immobilisations corporelles	Non affecté	2020 Total	2019 Total
SOLDE AU DÉBUT	125 735 \$	203 043 \$	28 066 \$	356 844 \$	305 419 \$
(Insuffisance) excédent des produits sur les charges	-	(15 249)	58 696	43 447	51 425
Investissement en immobilisations corporelles	-	4 375	(4 375)	-	-
Affectations nettes de l'exercice	11 515	-	(11 515)	-	-
SOLDE À LA FIN	137 250 \$	192 169 \$	70 872 \$	400 291 \$	356 844 \$

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.**BILAN****31 MARS 2020**

	2020	2019
ACTIF		
Actif à court terme		
Encaisse	86 521 \$	- \$
Comptes à recevoir	11 713	6 418
Subventions à recevoir	7 693	58 786
Taxes à la consommation	3 173	5 118
Frais imputables au prochain exercice	2 433	2 271
	111 533	72 593
Encaisse réservée	137 250	95 987
Immobilisations corporelles (note 3)	192 169	203 043
	440 952 \$	371 623 \$
PASSIF		
Passif à court terme		
Fournisseurs et frais courus	9 056 \$	3 459 \$
Salaires et vacances à payer	16 957	11 320
Subventions reportées (note 5)	14 648	-
	40 661	14 779
ACTIF NET		
Grevé d'affectations internes (note 6)	137 250	125 735
Investi en immobilisations corporelles	192 169	203 043
Non affecté	70 872	28 066
	400 291	356 844
	440 952 \$	371 623 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,


, administrateur

, administrateur

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2020

	2020	2019
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	43 447 \$	51 425 \$
Élément n'affectant pas la trésorerie : Amortissement des immobilisations corporelles	15 249	11 422
	58 696	62 847
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Comptes à recevoir	(5 295)	(1 084)
Subventions à recevoir	51 093	(54 859)
Taxes à la consommation	1 945	(2 474)
Frais imputables au prochain exercice	(162)	2 922
Fournisseurs et frais courus	5 597	(2 958)
Salaires et vacances à payer	5 637	(7)
Subventions reportées	14 648	(35 178)
	132 159	(30 791)
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Diminution de l'encaisse réservée	(41 263)	17 971
Acquisition d'immobilisations corporelles	(4 375)	(64 756)
	(45 638)	(46 785)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	86 521	(77 576)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	-	77 576
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	86 521 \$	- \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 MARS 2020

1. STATUT ET NATURE D'ACTIVITÉ

L'organisme a été constitué le 6 juin 1988 à titre d'organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi des compagnies du Québec. Il offre des services d'aide aux familles monoparentales et aux personnes dans le besoin. En vertu de son statut d'organisme sans but lucratif, l'organisme est exonéré d'impôt et à ce titre, n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

L'organisme est enregistré comme organisme de bienfaisance aux fins de l'impôt sur le revenu. Afin de conserver cet enregistrement, il doit se conformer à certaines exigences de la Loi de l'impôt sur le revenu du Canada et de la Loi sur les impôts du Québec en matière de redistribution des dons reçus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif de la Partie III du Manuel de CPA Canada – Comptabilité.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon la méthode de l'amortissement dégressif et aux taux indiqués ci-dessous :

	Taux
Immeuble	5 %
Mobilier et équipement	20 %
Équipement informatique	40 %

Dépréciation d'actifs à long terme

Les immobilisations corporelles amortissables sont soumises à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que leur valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque leur valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les principales estimations portent sur la dépréciation des actifs financiers et la durée de vie utile des immobilisations corporelles amortissables.

Comptabilisation des produits

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Les produits provenant de la levée de fonds, des activités et ateliers, de la halte-garderie et des cuisines collectives sont constatés lorsque les événements ont lieu.

Les intérêts sont comptabilisés lorsqu'ils sont gagnés.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et services

L'organisme peut recevoir occasionnellement certains meubles et équipements de bureau dont la juste valeur est négligeable. Également, l'organisme reçoit à l'occasion de la nourriture de la part de donateurs afin qu'elle soit redistribuée. En raison de la difficulté à déterminer la juste valeur de ces apports reçus sous forme de biens, ceux-ci ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

De plus, le fonctionnement de l'organisme dépend des services qui lui sont rendus par de nombreux bénévoles. Comme l'organisme n'achète pas normalement de tels services et qu'il est difficile d'en déterminer la juste valeur, les apports reçus sous forme de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Instruments financiers

Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur, sauf dans le cas de certaines opérations entre apparentés qui sont évaluées à la valeur comptable ou à la valeur d'échange selon le cas.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent de l'encaisse, des comptes à recevoir, des subventions à recevoir et de l'encaisse réservée.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement selon la méthode linéaire se composent des fournisseurs et frais courus et des salaires et vacances à payer.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Une moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transactions dans les résultats de l'exercice où ils sont engagés dans le cas des instruments financiers qui sont évalués ultérieurement à la juste valeur. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'actif ou du passif financier et comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

Ventilation des charges

L'organisme ventile une partie de ses charges, autres que les salaires et charges sociales, selon les coûts qui sont directement rattachés et propres à chacune des activités (activité et ateliers, cuisines collectives, halte-garderie et levée de fonds).

3. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2020		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	53 771 \$	- \$	53 771 \$
Immeuble	236 488	140 141	96 347
Mobilier et équipement	98 298	56 757	41 541
Équipement informatique	11 131	10 621	510
	399 688 \$	207 519 \$	192 169 \$

	2019		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Terrain	53 771 \$	- \$	53 771 \$
Immeuble	236 488	135 070	101 418
Mobilier et équipement	93 923	46 920	47 003
Équipement informatique	11 131	10 280	851
	395 313 \$	192 270 \$	203 043 \$

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

4. SUBVENTIONS

	2020	2019
Ministère de la famille	135 130 \$	134 221 \$
Centraide Laurentides	70 000	75 000
Emploi et Développement social Canada (SPLI)	41 103	39 169
Centre intégré de santé et de services sociaux des Laurentides	32 890	14 390
Emploi Québec	25 936	31 811
Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides - PAGIEPS	6 208	-
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur	850	-
	312 117 \$	294 591 \$

5. SUBVENTIONS REPORTÉES

Les subventions reportées représentent des apports encaissés au cours de l'exercice mais destinées à des charges qui auront lieu au cours des prochains exercices. Les opérations suivantes ont affecté les subventions reportées au cours de l'exercice:

	2020	2019
Solde au début	- \$	35 178 \$
Montant encaissé au cours de l'exercice - Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides - PAGIEPS	20 856	-
Montant constaté à titre de produits de l'exercice	(6 208)	(35 178)
Solde à la fin	14 648 \$	- \$

6. ACTIF NET GREVÉ D'AFFECTATIONS INTERNES

À la suite des décisions du conseil d'administration, l'organisme utilisera une portion importante de son actif net au cours des prochains exercices. Les soldes et opérations de l'exercice en lien avec l'actif net affecté sont les suivants:

	Solde au début	Affectations de l'exercice	Utilisations de l'exercice	Solde à la fin
Bonification de l'offre de services de la halte-garderie	95 631 \$	(52 079) \$	(21 552) \$	22 000 \$
Soutien à la mission globale	29 756	128 603	(45 109)	113 250
Aide aux usagers	348	3 652	(2 000)	2 000
	125 735 \$	80 176 \$	(68 661) \$	137 250 \$

L'organisme ne peut utiliser ces montants grevés d'affectations internes à d'autres fins sans le consentement préalable du conseil d'administration.

LE CENTRE REGAIN DE VIE INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
31 MARS 2020

7. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA DATE DU BILAN

Au mois de mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a décrété une pandémie mondiale dû au nouveau coronavirus (COVID-19). Cette situation est en constante évolution et les mesures mises en place ont de nombreux impacts économiques sur les plans mondial, national, provincial et local.

La direction suit de près l'évolution, a dû fermé partiellement ses locaux et réduire temporairement ses activités du 15 mars 2020 au 1er juin 2020 en vertu d'un décret provincial.

En date du 17 juin 2020, l'incidence globale de ces événements sur la coopérative et ses activités est trop incertaine pour être estimée. Les impacts seront comptabilisés au moment où ils seront connus et pourront faire l'objet d'une évaluation.

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risques financiers

L'organisme, par le biais de ses instruments financiers, est exposé à divers risques, sans pour autant être exposé à des concentrations de risque. Les principaux sont détaillés ci-après.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux comptes à recevoir.

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Au 31 mars 2020, aucune concentration significative de crédit n'existait. L'organisme n'est pas exposé à un risque de crédit significatif relativement à ses subventions à recevoir puisque la quasi-totalité de ses produits proviennent d'organismes publics reconnus.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que l'organisme éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est exposé à ce risque principalement à l'égard de ses fournisseurs et frais courus et à ses salaires et vacances à payer.